

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-

Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-017-16756/24/CM

■ Bilan de la participation par voie électronique pour la mise à disposition de l'étude d'impact sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté Les Lauves à Saint-Paul-Lez-Durance

101181

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de l'EcoQuartier des Lauves a été déclaré d'intérêt Métropolitain en octobre 2017. Le secteur des Lauves se situe en entrée Est du village, au sud du canal EDF et en bordure de la RD 952. La maîtrise publique foncière est assurée par la Commune en grande partie, fait l'objet d'une OAP dans le PLU Communal.

En 2018, ce secteur a été choisi par le Ministère de l'Intérieur pour y implanter deux nouvelles casernes de gendarmerie (PSPG et PSIG) permettant de renforcer les conditions de sécurité du secteur et assurer la sécurité du CEA de Cadarache. Le projet d'implantation du PSIG et du PSPG comporte environ 74 logements (59 pour le PSPG et 15 pour le PSIG) et la réalisation de deux bâtiments administratifs et techniques.

Afin d'accompagner l'implantation des casernes et de les intégrer dans un nouveau quartier rattaché au centre urbain, la Métropole et la Commune se sont engagées sur une opération d'aménagement d'ensemble cohérente, mise en œuvre sous forme de Zone d'Aménagement Concerté.

Un des objectifs de la ZAC est de proposer une mixité et une diversité dans la programmation de logements avec notamment la production de logements locatifs sociaux et d'accession sociale sur une commune non soumise à l'application de la loi SRU. Ainsi l'opération permettra la création d'environ 130 logements (dont 74 logements de gendarmes) sur un périmètre plus élargi que l'OAP actuelle. Une nouvelle OAP conforme au projet est intégrée dans le PLUI du Pays d'Aix.

Le projet est également conçu pour répondre aux enjeux environnementaux, urbains et paysagers du site. En effet, la conception de ce nouveau quartier intègre les principes de la ville durable, et fait l'objet d'une démarche EcoQuartier. Un travail particulier a été porté sur l'intégration paysagère ainsi que les modes doux permettant d'assurer la connexion du secteur avec le village par l'aménagement d'une passerelle au-dessus du canal EDF. Cet ouvrage, déjà inscrit dans l'OAP, permettra de garantir l'accroche du futur quartier avec le centre du village et les équipements et services.

Le projet de la ZAC des Lauves est également soumise à la réalisation d'une évaluation environnementale afin de mesurer les impacts du projet sur l'environnement dans ses différentes composantes, puis proposer des solutions afin de remédier aux éventuels effets du projet (mesures d'évitement, de réduction, de compensation).

L'ensemble des études préalables sont aujourd'hui finalisée et la concertation auprès du public s'est déroulée du 16 février au 29 juillet 2022. Le bilan de cette concertation, favorable au projet, a été approuvé par le Conseil de Métropole du 20 octobre 2022. Dans cette même délibération, les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact ont été définies. En effet et conformément aux articles L 123-2 et L 123-19 du Code de l'Environnement, cette étude d'impact accompagnée de l'avis de l'Autorité Environnementale doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique pour une période minimale de 30 jours.

La mise à disposition du public de l'étude d'impact, de l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 24 novembre 2023, ainsi que du projet de dossier de création de la ZAC, s'est déroulé du 1er avril au 1er mai 2024. La liste des documents mis à disposition sont énumérés dans la synthèse annexée à la présente délibération, et ce en application de l'article R123-8 du Code de l'Environnement.

Les modalités d'organisation de cette participation du public par voie électronique ont été les suivantes :

- Affichage en mairie de Saint-Paul-Lez-Durance d'un avis d'information sur la participation du public par voie électronique 15 jours avant le début de celle-ci.
- Publication sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et sur le site de la commune, d'un avis de participation du public par voie électronique, 15 jours avant le début de celle-ci.

Les modalités pratiques de mise à disposition des pièces ont été les suivantes :

- Mise en ligne du dossier soumis à la participation du public par voie électronique sur le registre numérique sur le site internet de la Métropole à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-zac-lauves-st-paul-lez-durance> ; avec l'ensemble des pièces téléchargeables afin de recueillir les observations du public, sur la période du 1 avril 2024 au 1er mai 2024 inclus.
- Mise à disposition d'un dossier complet en version papier en mairie de Saint-Paul-Lez-Durance sur la même période, accompagné d'un registre papier d'observations à l'attention du public.

La mise à disposition du public réalisée, l'autorité responsable du projet doit établir une synthèse des observations reçues. Cette synthèse, annexée à la présente, établit notamment la recevabilité des contributions, les thématiques soulevées par la population, en indiquant les propositions dont il a été tenu compte et les réponses apportées.

Ces documents, accompagnés de l'intégralité des observations et propositions déposées par voie électronique, seront rendus publics sur le site internet de la Métropole, au plus tard à la date de la publication de la délibération du Conseil de Métropole approuvant le dossier de création de la ZAC, pendant une durée minimale de trois mois.

Durant toute la période de mise à disposition, une seule observation a été déposée sur le registre numérique, et aucune sur le registre papier.

La remarque soulevée concerne l'aspect réglementaire et la prise en compte du risque nucléaire ainsi que la présence d'un Plan particulier d'intervention (PPI). Ce PPI a pour objet l'organisation des secours, au titre du risque industriel du CEA de Cadarache, établissement Seveso à seuil bas.

La note annexée, présente la contribution déposée et énonce la réponse apportée par le maître d'ouvrage de l'opération. On peut constater que la participation n'a pas mis en évidence de nouvelles craintes, ou de nouvelles questions au regard des éléments déjà formulés dans le cadre de la concertation du public au titre du code de l'urbanisme.

L'approbation du Dossier de Création de ZAC sera présentée à un prochain Conseil de Métropole. L'évaluation environnementale aura permis à la Collectivité de bien appréhender les enjeux et impacts environnementaux, afin d'y répondre par des mesures concrètes, adaptées et suivies dans le temps. Ces éléments, ainsi que les objectifs de l'opération, seront retranscrits dans le dossier de création de la ZAC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement et notamment son article L 123-9 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° URB 023-2781/17/CM du Conseil de Métropole du 19 octobre 2017 définissant l'intérêt métropolitain pour la définition, création, et réalisation d'opérations d'aménagement ;
- La délibération n° URBA 013-10529/21/CM du Conseil de Métropole du 7 octobre 2021 décidant le lancement de la procédure de ZAC, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;
- La délibération n° URBA 063-11344/22/BM du Bureau de Métropole du 10 mars 2022 décidant d'acter le lancement du processus de labellisation de l'opération d'aménagement du quartier des Lauves à Saint-Paul-lez-Durance au label national ÉcoQuartier ;
- La délibération n° URBA-033-12685/22/CM du 20 octobre 2022 tirant le bilan de la concertation préalable pour le projet d'Ecoquartier des Lauves, définissant les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact ;
- La synthèse des observations et propositions reçues dans le cadre de la participation du public par voie électronique ci-jointe.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la procédure de participation du public par voie électronique a été menée conformément au code de l'environnement et a permis aux habitants de prendre connaissance de l'ensemble des études réalisées, de l'avis de l'Autorité environnementale sur ces études et du bilan de la concertation ;
- Que la Collectivité a apporté des réponses aux observations et propositions formulées par le public et qu'une attention particulière sera portée à ces remarques dans la poursuite du projet ;
- Les motivations présentées pour la création de la ZAC.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le bilan de la participation du public par voie électronique sur le projet de ZAC des Lauves à Saint-Paul-Lez-Durance, la synthèse des observations et propositions comportant les réponses apportées par la Collectivité, tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2 :

Sont approuvés les motifs justifiant la décision de créer la ZAC des Lauves à Saint-Paul-Lez-Durance, tels qu'exposés ci-avant et développés dans la note de motivations de la décision annexée à la présente délibération.

Article 3 :

La synthèse des observations et propositions formulées par le public et la note de motivation, annexées à la présente délibération, seront publiées sur le site internet de la Métropole pendant une durée de trois mois.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer, en temps opportun, tous les documents à venir dans le cadre de la présente procédure.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT